



# Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues

---

## PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2022

---

Le comité du SIEVA s'est réuni le 30 septembre 2022 à 18 h 30, au siège du syndicat et a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation compte-rendu réunion 17 juin 2022
- Communication des décisions prises par délégation
- Participation à la protection sociale complémentaire des agents dans le cadre d'une procédure de labélisation
- Mise à jour du tableau des Effectifs
- Révision du Règlement du Service de l'eau
- Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une antenne relais
- Présentation du RPQS de Saône Turdine
- Questions diverses.

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames et Messieurs TRICOT, BERNARD, NICOLAS, BAY, DEBIESE, de LA TEYSSONNIERE, BILLAUD, BATALLA, MAGNOLI, PERRIER, BLANCHON, POURCHOUX, SCHMITT, THIBAUD, FRACHE, HYVERNAT, BERGER-VACHON, REBUT, CACHAT, MERCIER, SICILIANO, DUTHEIL, DEMAY, BARROT.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** Monsieur KUGLER à Madame PERRIER, Monsieur CHAVAGNON à Monsieur FRACHE, Monsieur DUMONTET à Madame BAY, Monsieur EVAUX à Monsieur de LA TEYSSONNIERE, Monsieur LABOURIER à Monsieur BATALLA, Monsieur TARRIDE à Monsieur THIBAUD, Monsieur LASSAUSAIE à Monsieur REBUT, Monsieur CHEMINADE à Madame CACHAT, Madame JARRIGE à Monsieur TRICOT.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :** Mesdames et Messieurs JON, GUEDAMI, MARION, MARS, LOIZEMANT, BERGERON, PONSONNAILLE, CIMETIERE, BOUCHARD, TEYSSIER, GUERIN, CHALLANCIN.

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

Monsieur MORTOIRE (cabinet Merlin).

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance. Madame Annick PERRIER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

### 1 : Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 17 juin 2022

Le Procès-Verbal du Comité Syndical du 17 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

## **2 : Communication des décisions prises par délégation**

- Changement du serveur informatique devenu obsolète

Le Président demande si cette décision fait l'objet d'observation ou d'interrogation. Personne n'ayant fait part de commentaire, il passe à l'ordre du jour.

## **3 : Participation à la protection sociale complémentaire des agents dans le cadre d'une procédure de labélisation**

Le Président présente la volonté du SIEVA de contribuer aux frais de protection sociale complémentaire de ses agents en adoptant la procédure de la labélisation.

En vertu des textes législatifs et réglementaires, sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues.

Ainsi, le décret 2011-1474 du 8 novembre 2011, dispose que l'employeur peut choisir la labélisation dans le cadre du versement d'une aide sociale auprès des organismes de complémentaire santé et prévoyance.

La collectivité propose, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, une participation à la protection sociale complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents actifs, fonctionnaires ou contractuels, pour un montant mensuel fixé à 20 € par agent.

La participation à la protection sociale complémentaire des agents dans le cadre d'une procédure de labélisation est adoptée à l'unanimité.

## **4 : Mise à jour du tableau des effectifs**

Madame PERRIER, Vice-Présidente au Personnel, rappelle qu'il convient de modifier le tableau des effectifs pour prendre en compte :

- La création d'un poste d'Agent de Maitrise suite à la promotion interne d'un agent, suivi de sa nomination sur le poste.
- La nomination d'un agent au grade de Technicien suite à la promotion interne.
- La création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet 20/35<sup>e</sup> en vue d'un recrutement.

La mise à jour du tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité.

## **5 : Révision du Règlement du Service de l'eau**

Monsieur le Président rappelle que l'objet du règlement du service de l'eau est de définir les droits et obligations réciproques du SIEVA et des usagers du service public de l'eau.

Le règlement de service en vigueur a été approuvé par délibération du Conseil du 23 novembre 2007. La dernière modification du 22 mars 2013 a eu pour objet les conditions de facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur.

Afin de disposer d'un document réglementaire à jour et plus complet, il a été décidé de réviser le Règlement du Service de l'eau.

L'ajout du dispositif de pastillage, dans le règlement, auprès des abonnés en défaut de paiement a fait l'objet d'interrogation de la part de Monsieur BERNARD (Bully) et de Monsieur THIBAUD (St Germain Nuelles). Le Président a rappelé que ce pastillage ne pourrait être installé qu'après plusieurs mises en demeure, appels téléphoniques et relances, éventuellement par huissier, dans le but de recouvrer les sommes restant dûes au Syndicat.

La révision du Règlement de l'eau est adoptée à l'unanimité.

## **6 : Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une antenne relais**

Le Président expose à l'assemblée le projet de convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une antenne relais par la société CELLNEX pour l'opérateur Bouygues Télécom.

La société Cellnex France (pour le compte de l'opérateur Bouygues Telecom) envisage l'implantation d'une antenne-relais, sur la parcelle BL 70 de la commune de LENTILLY, pour une emprise d'une surface de 63 m<sup>2</sup>, propriété du SIEVA, lieu-dit « Montcher ».

Dans ce contexte, les parties se sont rapprochées afin de négocier une convention portant sur l'occupation de cette parcelle propriété du syndicat.

La convention ainsi négociée propose un loyer de 10 000€/ an, revalorisé chaque année à hauteur de 2%. Un loyer de 2000€ supplémentaire viendra s'ajouter en cas d'installation d'un nouvel opérateur. La convention est conclue pour une durée de 12 ans.

Le Président soumet à l'assemblée la possibilité de signer cette convention.

La proposition de signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une antenne relais est adoptée à l'unanimité.

## **7 : Présentation du RPQS de Saône Turdine**

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (RPQS) du Syndicat Mixte Saône Turdine doit être présenté à l'assemblée délibérante avant le 31 décembre 2022 et être ensuite tenu à la disposition du public.

Le Président présente le RPQS à l'assemblée.

L'assemblée a pris acte du RPQS du Syndicat Mixte Saône Turdine.

## **8: Questions-Informations diverses**

- **Madame Annick PERRIER – Vice-Présidente au personnel**

\_ Réunion de présentation du CNAS auprès des agents le jeudi 22 septembre. Espoir que les agents se saisissent de ce dispositif. Bilan sera fait dans 15 mois.

\_ Point personnel : 2 recrutements en cours l'un pour un poste d'agent administratif d'accueil pour une ouverture de poste à 20h et un autre pour un poste de fontainier. En effet, le dernier recrutement de fontainier s'est soldé par un recrutement au 1<sup>er</sup> juillet 2022 d'un agent et d'un autre qui n'a finalement pas donné suite à son recrutement.

- **Monsieur Jean-Luc TRICOT – Vice-Président chargé de la qualité de l'eau**

\_ Une non-conformité lors d'un prélèvement a été relevée sur la commune de Quincieux. Plusieurs hypothèses : logement inoccupé depuis longtemps, casse sur le réseau durant la période, vieille

canalisation, propriété située en bout de réseau. Deux contre-analyses révèlent une conformité suite à une purge sur le réseau.

Selon les conseils de l'ARS, 3 autres analyses ont été planifiées dans les mois qui ont suivi sur ce branchement, avec une recherche spécifique du Benzo(a)Pyrène. Les 3 analyses de contrôle ont révélé des traces de Benzo(a)Pyrène et la 3<sup>ème</sup> analyse a détecté un dépassement du seuil de qualité avec une valeur de 0.0104mg/l. Nous avons de nouveau purgé le réseau et attendons les résultats de la contre analyse. Nous pensons que le sol dans le secteur est pollué par des hydrocarbures et que cette substance migre dans l'eau via les joints de tuyaux en caoutchouc. Nous avons informé la direction de l'eau de la Métropole pour envisager le renouvellement de ce réseau fonte datant de 1963. Nous attendons leur retour.

\_Métolachlore : Plusieurs articles de presse sont venus pointer la présence de pesticide dans l'eau potable distribuée. Le SIEVA a publié un communiqué sur ses supports d'informations (également envoyé à l'ensemble des communes du territoire) pour rassurer les abonnés. Si les seuils de conformité sont parfois dépassés (0.18 µg/l en moyenne en 2021, 0.15µg/l en moyenne en 2022 pour un seuil à 0.10 µg/l) la potabilité de l'eau, dont le seuil se situe à 510 µg/l, n'est toutefois pas remise en cause par les services de l'ARS écartant dès lors tout risque sanitaire sur l'eau que nous distribuons. L'ANSES doit acter prochainement pour faire évoluer les normes. Le Syndicat Saône Turdine s'est emparé du sujet pour faire des propositions de lutte contre cette non-conformité.

- **Monsieur Guy FRACHE – Vice-Président chargé des travaux du Syndicat**

\_Programme travaux 2021 réalisé à 100%

\_Commentaire d'Olivier MORTOIRE sur les augmentations de prix : les indices de révision des prix subissent les crises actuelles. Des augmentations de prix sont à prévoir et des choix budgétaires devront être fait pour maintenir un programme de travaux suffisant.

\_ Commentaire de Bruno DUDU sur les travaux du Pont de Dorieux à Chatillon d'Azergues : Le carrefour du Pont de Dorieux est un nœud routier important sur le territoire. C'est également un point sensible du réseau avec plusieurs canalisations de transit haute pression qui descendent du réservoir principal de Charnay pour remonter alimenter les autres communes du sud du syndicat. Une enveloppe de 375 000€ HT a été prévue pour remplacer près de 1400 m de canalisations. Le chantier a débuté mi-avril et s'est étendu sur environ 4 mois. A partir du 5 août des difficultés sont apparues car la mise en eau du DN 300 et les essais de pression ont révélé de nombreuses fuites sur l'ancien réseau DN 300 au nord de l'emprise du chantier. Grâce à nos appareils de recherches de fuites, les efforts des agents du syndicat et le professionnalisme de l'entreprise Albertazzi, des solutions ont pu être mises en œuvre et le 17 août le réseau fut remis en service.

- **Monsieur Lucien POURCHOUX – Vice-Président chargé des travaux de la Régie**

\_Rappel de l'activité des travaux de la Régie sur le troisième trimestre 2022.

- **Monsieur Hervé DE LA TEYSONNIERE – Vice-Président au COS**

\_Une sortie COS est prévu le samedi 28 octobre ou le samedi 19 novembre au « pied dans le plat » à Lyon.

\_Un voyage est en cours de réflexion.

Fin de la séance à 20h20.

Le Président  
Jean-Pierre DEBIESSÉ